

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVARS

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 15 septembre 2025, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier SOUFFLET, Maire. La séance a été publique.

Présents : Olivier SOUFFLET, Michèle BEAUJOUAN, Adoline MANZONI, Kewin JALLADEAU, Christian SEVESTRE, Martine LEA, Yves DEVILLE, Cécile BORGOLI-PERINEAU et Corinne PELLETIER

Absents excusés : Bruno LABLAINE, Céline SOUFFLET, Corinne GUET a donné pouvoir à Olivier SOUFFLET et David MASSOL a donné pouvoir à Cécile BORGOLI-PERINEAU

Absent : Nicolas PATRICE, Bruno PEDINI

- ❖ Selon l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Martine LEA est désignée secrétaire de séance.

<i>Pouvoirs : 2</i>	<i>Nombre de membres en exercice : 15</i>
<i>Absents excusés : 2</i>	<i>Nombre de membres présents : 9</i>
<i>Absents non excusés : 2</i>	<i>Nombre de membres votants : 11</i>

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du 24 juin 2025 est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

N° d'ordre	Titre	Vote
	Aucune délibération	

SUIVI DES AFFAIRES EN COURS

- Suivi des travaux de la cantine-garderie-écoles :
Pour l'école maternelle reste à faire la peinture, la reprise d'enrobé, le range vélo, et les barrières sur le muret et le portillon
Pour la cantine reste à faire la rambarde, la PAC l'éclairage
- Boulangerie : En attente du retour du tribunal de commerce
- Ecoles : nomination de deux nouvelles directrices
- Planning réalisation PLU
- Remerciements d'habitants du lotissement de la Sente aux ânes suite à la réalisation des études et travaux

DECISIONS

Liste des décisions prises en application de la délibération n°2023-06 en date du 14 mars 2023 par laquelle le conseil municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122-22.

2025-23 du 17 juin 2025 d'accorder un droit de superposition sur concession cinquantenaire déjà accordée le 09/05/1964 dans le cimetière communal à l'effet d'y déposer le corps de Madame BLESLU.

2025-24 du 14 juin 2025 : De ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété sise à THIVARS – 37 rue du Fer à Cheval - cadastrée section ZE 184, d'une superficie totale de 6a 60 ca, appartenant à Madame Odile PELTIER

2025-25 du 18 juin 2025 : De ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété sise à THIVARS – 37 rue de la Berthelot - cadastrée section ZB 243 et 137, d'une superficie totale de 40a 56 ca, appartenant à Monsieur Théophane LELIEVRE

2025-26 du 26 juin 2025 : d'accorder un droit de superposition sur une concession cinquantenaire déjà accordée le 09/05/1965 dans le cimetière communal à l'effet d'y déposer le corps de Madame TALBOT.

2025-27 du 08 juillet 2025 : d'accorder un renouvellement de la concession cinquantenaire déjà accordée le 22/05/1964 dans le cimetière communal à Monsieur GERARD Alain.

2025-28 du 11 juillet 2025 : d'accorder un bail commercial à Madame BASKARAN Habilini pour la location du bâtiment communal situé au 31 rue Nationale. Le bail est consenti et accepté pour une durée de 9 ans à compter du 11 juillet 2025, moyennant un loyer mensuel de 750 € et une provision pour charges de 15 € mensuels.

2025-29 du 24 juillet 2025 : de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété sise à THIVARS 26 rue de Spoir - cadastrée section ZD 135, d'une superficie totale de 7a 25 ca, appartenant aux Consorts BRIDET

2025-30 du 25 juillet 2025 : de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété sise à THIVARS 3 rue de la Forge - cadastrée section ZI 189, d'une superficie totale de 6a 72 ca, appartenant à M et Mme GODOY-LOPEZ Giovanni et Alexandra.

2025-31 du 31 juillet 2025 : de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété sise à THIVARS 82 rue Nationale - cadastrée section ZM 0033, d'une superficie totale 543 M3, appartenant à consort MOREAU

2025-32 du 07 aout 2025 : de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété sise à THIVARS 5 rue du Fer à Cheval - cadastrée section ZE 160, d'une superficie totale 702 M3, appartenant à Mme SERROR Smina.

2025-33 du 07 aout 2025 : de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété sise à THIVARS 8 rue Gunther - cadastrée section ZB 205, d'une superficie totale 6a 66ca, appartenant à M. et Mme ANDRIEU Pierre et Eveline

2025-34 du 01 juillet 2025 : d'accorder un renouvellement du contrat de bail est établi entre la commune et M Mme PORCHER François et Sylvie pour la location du bâtiment communal situé au 5 bis rue Courbe. Le bail est consenti et accepté pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2025, moyennant un loyer mensuel de 268.30 €.

2025-35 du 19 aout 2025 : de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété sise à THIVARS 50 Rue du Chanoine Vergez cadastrée section AB 128, d'une superficie totale de 7a 18 ca, appartenant à consort BAYON.

2025-36 du 21 aout 2025 : d'accorder un renouvellement de la concession trentenaire déjà accordée le 13/01/1989 dans le cimetière communal à Madame FOUCAULT Josiane.

2025-37 du 22 aout 2025 : de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété sise à THIVARS 20 Rue de La Croix au Cerf cadastrée section ZE 0220, d'une superficie totale de 6 a 10 ca, appartenant aux consorts BUCHILLOT

2025-38 du 22 aout 2025 : de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété sise à THIVARS 56 Rue Nationale cadastrée section AB 0052 et AB 0215 , d'une superficie totale de 13 a 01 ca , appartenant aux consorts BAILLY

2025-39 du 26 aout 2025 : de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété sise à THIVARS 33 Rue Du Fer à Cheval cadastrée section ZE 0186, d'une superficie totale de 6 a 60 ca , appartenant à Mme SAFFRE Aurore

2025-40 du 09 septembre 2025 : de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété sise à THIVARS – 24 Rue Du Fer à Cheval cadastrée section ZE 0178, d'une superficie totale de 7 a 15 ca, appartenant aux Consorts TURMEL

2025-41 du 09 septembre 2025 : D'autoriser les virements de crédits suivants :

Compte 6618 : Intérêts des autres dettes : + 26000 €

Compte 673 : Titres annulés : - 26000 €

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande que la commission voirie se réunisse afin d'examiner différentes demandes pour les rues du Chanoine Vergez, de Spoir, du Moulin de Chalon, de la sente aux ânes. De plus le Conseil Départemental demande un retour sur la programmation annuelle de réfection des voiries.

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail d'un habitant sur différentes demandes.
Monsieur le Maire rappelle que le Repas de l'Amitié aura lieu le 12 octobre.

TOUR DE TAPIS

- Monsieur JALLADEAU informe le conseil qu'il a demandé à Madame la directrice de l'école élémentaire si les enfants voulaient chanter lors de la commémoration du 11 novembre. En attente de la réponse des enseignants
- Madame BORGIOЛИ-PERINEAU rappelle que le FESTHIV'ARTS aura lieu le week-end du 24-26 octobre
- Monsieur DEVILLE demande si un marché de Noël est organisé cette année. Monsieur JALLADEAU va demander à l'APE lors de leur assemblée.
- Monsieur SEVESTRE demande que CM'EAU informe la mairie des travaux réalisés afin que nous puissions suivre notre réseau d'eau potable. Réponse : un courrier sera envoyé à la Direction du cycle de l'eau.
- Madame MANZONI informe que la balade thermographique aura lieu le 16/12.

Prochaine séance du conseil municipal : le mardi 4 novembre 2025 à 20h

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30

Le secrétaire de séance,



Martine LEA

Le Maire,



Olivier SOUFFLET